# Attestation de déficience intellectuelleQI égal ou inférieur à 75

A.À compléter :

Nom et prénom du sportif : …………………………………………………………………………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Date de naissance : ……………………………………… à …………………………………………………………………………

Membre de : ……………………………………………………………………………………………… *(*nom du club sportif)

**L’attestation de déficience intellectuelle ne doit être envoyée qu’une seule fois à l’une des organisations. Si votre attestation a déjà été envoyée, merci de préciser ci-dessous à qui, en cochant l’organisation qui l’a reçue. Dans ce cas, vous ne devez pas remplir la suite du formulaire. Ces deux organisations assurent qu’elles ont reçu de l’athlète ou de son représentant légal, le cas échéant l’autorisation d’utiliser ces données et de se les partager aux fins spécifiées ci-dessous.**

Formulaire déjà délivré à :

 🞏 Special Olympics 🞏 Ligue Handisport Francophone

#### B. À compléter par un centre agréé, un médecin ou un psychologue.

POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTSJe soussigné(e) (docteur ou psychologue)……………………………………………………………………………………………

certifie que le sportif est atteint d’une déficience intellectuelle et fréquente l’enseignement spécial de type 1 ou 2.

POUR LES ADULTES
Je soussigné(e) (docteur ou psychologue)……………………………………………………………………………………………

certifie que le sportif est atteint d’une déficience intellectuelle.

Fait le ……………………………………………………

à………………………………………………………………

(Date et lieu)

Signature et cachet du médecin ou du psychologue

***Formulaire à renvoyer à la Ligue Handisport Francophone – Avenue du Centenaire 69 – 6061 Montignies-sur-Sambre ou*** ***classification@handisport.be******.***

Ces données seront enregistrées dans une banque de données uniquement par Special Olympics Belgium et la Ligue Handisport Francophone dans le seul but de vérifier si l'athlète est éligible pour participer à des activités sportives et des concours organisés par les organisations mentionnées ci-dessus.

Ces informations ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou utilisées à d'autres fins, mais peuvent être échangées entre les parties dans le même but.